

Le Sénat résiste à l'hyperprésident Macron

20 février 2019 Par [Ellen Salvi](#)
Mediapart.fr

Dans son rapport d'enquête sur l'affaire Benalla, le Sénat pointe des « *dysfonctionnements majeurs* » au plus haut niveau de l'État, mettant en cause les plus proches collaborateurs d'Emmanuel Macron. Certains membres du gouvernement et de la majorité tentent de discréditer ces travaux parlementaires. Si la Macronie est sévère, c'est avant tout parce qu'elle est touchée en son cœur.

Benjamin Griveaux l'a assuré dès sa sortie du conseil des ministres : [le rapport d'enquête](#) du Sénat [sur l'affaire Benalla](#), rendu public mercredi 20 février au matin, contient « *manifestement beaucoup de contrevérités* » auxquelles l'Élysée apportera « *des réponses factuelles* ». Pourquoi ces « *réponses factuelles* » n'ont-elles pas été apportées à l'occasion des 48 auditions menées au cours des sept derniers mois ? Mystère. De quelles « *contrevérités* » s'agit-il exactement ? Nul ne le sait. « *Je ne vais pas commenter un rapport que je n'ai pas lu* », a d'ailleurs reconnu le porte-parole du gouvernement, dans un curieux exercice d'équilibriste.

Faisant fi des détails, l'exécutif a réagi dans l'urgence [aux conclusions accablantes](#) de la commission d'enquête sénatoriale qui, comme l'a souligné son président Les Républicains (LR), Philippe Bas, s'est attachée à travailler non pas « *sur les agissements de M. Benalla* », mais « *sur le fonctionnement de l'État* ». « *Dès lors qu'il est apparu que M. Benalla disposait de protections, tout s'est mis à dysfonctionner, depuis l'Élysée jusqu'aux ministères, la préfecture de police, et même dans les ambassades, où il y a eu des comportements étranges. Et peut-être même jusqu'à Matignon. Comme si un seul être, par son autorité supposée, se mettait à dysfonctionner par cercles successifs* », a souligné le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur.

Ce faisant, le corapporteur de la commission a mis à mal la défense d'un pouvoir qui, [depuis les premières révélations du Monde](#), tente de faire passer cette affaire pour une « *dérive individuelle* » qui n'aurait rien à voir avec l'appareil d'État. Or, les « *dysfonctionnements majeurs* » pointés dans le rapport sénatorial sont principalement imputables à l'Élysée, raison pour laquelle beaucoup, au sein du gouvernement comme de la majorité, ont très tôt cherché à discréditer ces travaux parlementaires, en laissant entendre qu'ils ne respectaient pas la séparation des pouvoirs prévue par la Constitution.

Benjamin Griveaux l'a d'ailleurs de nouveau glissé, mercredi : « *Je trouve curieux que les assemblées aient à se prononcer sur l'organisation du pouvoir exécutif* », a-t-il indiqué, oubliant, l'espace d'un instant, [l'article 24 de la Constitution](#). La députée Aurore Bergé, également porte-parole de La République en marche (LREM), y a même vu « *un précédent qui est quand même dangereux* ». « *Le Sénat a voulu faire de la politique. Ils ont le droit de le faire, mais il faut respecter quand même la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice* », a-t-elle affirmé [au micro de RFI](#).

« Nous avons une Constitution dont les mots sont extrêmement précis. Dans cette constitution, il est dit que les commissions d'enquêtes [...] sont chargées de contrôler l'action du gouvernement. Or dans les préconisations qui figurent à l'issue de ce rapport, on constate que beaucoup d'entre elles concernent l'organisation interne de l'Élysée », a encore commenté la ministre de la justice Nicole Belloubet. *« Elle pourrait aussi s'interroger sur l'utilité pour le pouvoir exécutif de ne pas empiéter sur les prérogatives du pouvoir législatif »,* lui a répondu le sénateur Jean-Pierre Sueur.

Si la Macronie est si sévère à l'égard des sénateurs et des travaux qu'ils ont menés dans le cadre de l'affaire Benalla, c'est avant tout parce qu'elle est touchée en son cœur. Certes, le président de la République n'est pas personnellement visé par l'enquête, conformément, justement, aux règles de séparation des pouvoirs, mais son plus proche entourage, lui, est nommément mis en cause. C'est notamment le cas de son directeur de cabinet Patrick Strzoda, du secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, et du général Lionel Lavergne, chef du groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR), tous trois auditionnés par la commission sénatoriale.

Dans une lettre adressée au président LR du Sénat, Gérard Larcher, la commission questionne le témoignage de ces trois principaux collaborateurs d'Emmanuel Macron, les soupçonnant d'« omissions », d'« incohérences » et de « contradictions » lors de leurs auditions respectives. Tous trois « ont retenu une part significative de la vérité à la commission », notamment « sur le périmètre de la mission de sécurité exercée par Alexandre Benalla », estime-t-elle, demandant au Bureau du Sénat « de saisir le ministère public », qui pourra « procéder aux investigations qu'il jugera opportunes afin de déterminer s'il y a lieu de donner des suites judiciaires à ces déclarations ».

Cette mise en cause directe vient fragiliser davantage l'Élysée qui, depuis le début de l'affaire, s'enferme dans sa propre crise. Au cours des dernières semaines, les départs du Palais se sont enchaînés. Après le responsable de la communication Sylvain Fort et le conseiller politique Stéphane Séjourné, parti piloter la campagne des européennes, [c'est Ismaël Emelien](#), le conseiller spécial du président de la République, qui annonçait il y a quelques jours sa démission. Celui que d'aucuns qualifient de « cerveau » d'Emmanuel Macron est lui aussi directement menacé par l'affaire Benalla. Il est pourtant l'un des rares protagonistes à avoir échappé aux questions des parlementaires.

Un autre conseiller de la présidence, David Amiel, présenté par certains comme le « bras armé » d'Alexis Kohler, a également annoncé son départ, signe avant-coureur, estime un habitué du Palais, de celui du secrétaire général de l'Élysée, par ailleurs lui-même empêtré [dans une affaire de conflit d'intérêts](#). Quant à la conseillère presse Sibeth Ndiaye, autre membre du noyau dur de la Macronie, elle affirme régulièrement devant témoins qu'elle ne restera pas jusqu'à la fin du quinquennat.

Dans cette galaxie élyséenne où aucun partant n'a encore été réellement remplacé, un seul homme est récemment venu grossir les troupes : il s'agit de Philippe Grangeon, membre fondateur de LREM et conseiller historique du chef de l'État qui vient d'être officiellement nommé conseiller spécial. Dans ses nouvelles fonctions, le communicant a notamment en charge de réorganiser les équipes. Et de tout faire pour éviter que les « dysfonctionnements » de l'appareil d'État, pointés par la commission sénatoriale, ne se reproduisent.

C'est là l'une des leçons de l'affaire Benalla, résumée dès sa révélation par un soutien du président de la République : « *Macron et ses proches ont conquis l'Élysée en mode commando. Mais ils ne comprennent pas qu'on ne peut pas gérer l'État comme un commando.* » Parmi ces proches collaborateurs, beaucoup n'ont en effet pas compris que le côté « artisanal » de la conquête du pouvoir n'avait plus sa place dans son exercice. Le chef de l'État lui-même a maintenu en poste des fidèles de la première heure, qui l'ont mis en difficulté alors qu'ils auraient dû le protéger. [Cette bulle a fini par éclater](#). Mais trop tard pour ne pas engendrer de graves dégâts.

Contrairement à ce que laissent entendre les soutiens du président de la République, le Sénat a pleinement rempli son rôle de contre-pouvoir. Comme l'a rappelé Philippe Bas dans son avant-propos, « *la fonction de contrôle est au cœur des missions de la représentation nationale* ». « *Il s'agit rien moins pour le Parlement que de veiller au bon emploi des deniers publics par le gouvernement, de s'assurer du bon fonctionnement des institutions et de s'opposer à tout abus de pouvoir afin de défendre en toute circonstance les libertés et les droits des citoyens* », a-t-il expliqué, en citant l'article 15 [de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen](#).

Que le pouvoir en place remette en question ces évidences a de quoi inquiéter. Car il touche aux fondements mêmes de notre démocratie et des institutions de la V^e République. En poussant [à son paroxysme](#) la logique présidentialiste de ces dernières, Emmanuel Macron a déjà largement affaibli les partis d'opposition, les contre-pouvoirs, mais aussi le Parlement et son propre gouvernement. Ce constat est partagé par certains de ses très proches qui regrettent [depuis des mois](#) cette façon qu'a le chef de l'État de « *vouloir s'occuper de tout* », en choisissant lui-même [les directeurs d'administration](#) et [les procureurs de la République](#). Mais aussi [en empiétant](#) sur les fonctions de son premier ministre devenu, sous ce quinquennat, un simple exécutant des décisions de l'Élysée.

Parmi ses treize propositions, la commission d'enquête sénatoriale préconise d'ailleurs de « *mettre fin à la pratique des conseillers communs au président de la République et au premier ministre, pour respecter la distinction constitutionnelle des fonctions présidentielles et gouvernementales* ». Cette « méthode » très personnelle, qui a permis à Emmanuel Macron d'imposer ses politiques au pas de charge durant la première année de son quinquennat, [s'est aujourd'hui retournée contre lui](#). « *S'ils cherchent un responsable, le seul responsable, c'est moi, et moi seul. Qu'ils viennent me chercher* », avait lancé le chef de l'État face à ses troupes, au début de l'affaire Benalla.

De fait, en concentrant les pouvoirs et en se privant des pare-feu qui auraient dû le protéger en temps de crise, le président de la République s'est effectivement rendu seul responsable de tout. Après le fiasco des travaux entamés à l'été 2018 par l'Assemblée nationale, majoritairement composée d'élus qui doivent leur élection à Emmanuel Macron, le Sénat a démontré sa faculté à travailler, selon les mots de Philippe Bas, « *en toute indépendance* », sans se soucier des « *pressions qui ont pu être exercées* » pendant sept mois.

On comprend dès lors la colère qui a gagné les élus de la chambre haute du Parlement lorsqu'ils ont pris connaissance, [en début d'année](#), de la *Lettre aux Français* adressée par le chef de l'État pour amorcer son « grand débat ». « *Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil Économique, Social et Environnemental, doivent-elles jouer pour représenter nos territoires et la société civile ? Faut-il les transformer et comment ?* » avait-il interrogé dans son courrier. « *Une mauvaise manière* », s'était alors agacé Gérard Larcher, [dans Le Figaro](#).

